

DIMANCHE 20 SEPT

VIDE GRENIER

Allées de la Fête de 9h00 à 17h00

TARIFS particuliers : (cocher la case souhaitée)

Stand 3m 10€	Stand 6m 20€	Stand 9m 30€	Stand 12m 40€	Stand 15m 50€	Stand 18m 60€

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Tel: E-Mail:@.....

Immatriculation du véhicule sur place :

Produits déballés :

Inscription à retourner (avant le 14 Sept 2026) :

à Comité des Fêtes – Mairie – 31810 Le Vernet

Ou à déposer au bureau de tabac de Le Vernet

Joindre obligatoirement la photocopie recto/verso d'une carte d'identité, ainsi que le règlement (à effectuer à l'ordre de « Comité des Fêtes du Vernet »)

Je déclare sur l'honneur :

- Avoir lu et accepté le règlement du Vide Grenier (ci-joint)
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (Art.L310-2 du code du commerce)
- Ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Art. R 321-9 du Code Pénal)

Le : Signature :

(Précédée de la mention « Lu et Approuvé »)

REGLEMENT DU VIDE GRENIER

Le Vide Grenier se déroulera : le DIMANCHE 20 Septembre 2026 de 9h00 à 17h00, sur les allées de la Fête 31810 LE VERNET et sera organisé par le Comité des Fêtes de Le Vernet.

Aucune inscription ne sera validée si la photocopie recto/verso de la carte d'identité, passeport ou permis de conduire n'est pas jointe au bulletin d'inscription.

Art 1. Ce contrat est strictement réservé aux particuliers.

Art 2. Pour les professionnels, il faut contacter les organisateurs qui souhaitent en limiter le nombre.

Art 3. Le Comité des fêtes tiendra l'unique point de vente de boissons et s'occupera de la restauration.

Art 4. Les organisateurs seront présents sur les lieux à partir de **7h00** afin d'accueillir et placer les participants, **leur emplacement sera réservé jusqu'à 8h30** au-delà la place ne se pas conservée.

Art 5. Les places seront attribuées suivant la réception des inscriptions.

Art 6. Aucun matériel ne sera fourni ou prêté ou vendu par les organisateurs.

Art 7. Les participants seront seuls responsables des marchandises déballées sur leur stand. Les organisateurs se déchargent de toutes responsabilités en cas de casse ou de vol ayant lieu durant cette manifestation.

Art 8. Aucun véhicule ne doit circuler dans les allées du vide grenier avant 17h

Art 9. **En cas d'intempéries, les organisateurs n'annuleront pas la manifestation, chaque exposant sera libre de déballer ou pas. Aucun remboursement ne sera donc effectué.**

Art 10. Un appel, un sms ou un mail vous confirmera votre numéro d'inscription.

Pour tous renseignements : cdfvernet31@hotmail.fr ou 06 19 83 95 24